Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E5 : Travaux pratiques, sous-épreuve U 52

Session 2009 • Code sujet : **POE5CRS** • Durée : **4 h 15** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Conception et réalisation d'une paire d'orthèses plantaires et/ou d'orthoplasties** (3 questions) **Page 3**

2. **Adaptations et entretien avec le jury** (2 questions) **Page 5**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2009/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

1. Conception et réalisation d’une paire d’orthèses plantaires et/ou d’orthoplasties

Après tirage au sort, un patient est confié au candidat avec une prescription médicale établie par un médecin membre du jury, auprès duquel il peut obtenir des précisions pendant 30 minutes. En 3 h 45, le candidat examine le patient, définit les objectifs et moyens d’appareillage, établit un dossier médico-technique, réalise les orthèses et/ou orthoplasties et contrôle leur adaptation.

Examen et conception

Question 1. Obtenir, si nécessaire, des précisions sur la prescription médicale, procéder à l’examen clinique et podologique du patient, puis déterminer les objectifs d’appareillage et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser des orthèses adaptées à sa pathologie et conformes à la prescription.

Recueillir les symptômes, les antécédents utiles, les traitements, les activités, les chaussures portées et les attentes du patient. Pendant les 30 minutes prévues, demander au médecin de préciser les points ambigus de la prescription et les éventuelles contre-indications.

Examiner les pieds en décharge et en charge : peau, morphologie, mobilités, douleurs, appuis et alignements. Observer la marche et relever les empreintes ou mesures utiles. Relier les constatations à la prescription pour fixer les objectifs, les corrections ou décharges, ainsi que les moyens de réalisation, en vérifiant leur compatibilité avec les chaussures.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Examen podologique réalisé et objectifs, moyens d’appareillage et choix techniques justifiés par la prescription et les constatations.

Dossier médico-technique

Question 2. Établir le dossier médico-technique correspondant au patient, à sa prescription et à la conception de l’appareillage.

Présenter un dossier médico-technique lisible, cohérent avec le patient et l’appareillage remis. Y consigner :

- la prescription et les précisions obtenues, ainsi que les éléments utiles de l’anamnèse;
- les résultats de l’examen clinique et podologique, les mesures, empreintes ou autres relevés;
- les objectifs, la conception de chaque orthèse, ses matériaux, ses éléments et les justifications des choix;
- les étapes de réalisation, les contrôles, les résultats de l’essayage ou les adaptations effectuées, et les conseils de chaussage.

Le dossier doit permettre de comprendre le raisonnement et la fabrication.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dossier médico-technique complet et cohérent avec le patient, la prescription et les orthèses réalisées.

Réalisation et adaptation

Question 3. Réaliser les orthèses plantaires et/ou orthoplasties, puis contrôler leur adaptation. La convocation du patient pour un essayage est laissée à l'appréciation du candidat selon les disponibilités du patient.

1. Réaliser les orthèses et/ou orthoplasties selon la prescription et la conception retenue, en respectant les étapes de fabrication et les règles de sécurité liées aux outils et matériaux.
2. Contrôler les contours, les reliefs, les zones d'appui ou de décharge, les finitions et l'absence d'éléments agressifs.
3. Si le patient peut être présent, vérifier le chaussage, le confort, le maintien, les appuis et la marche; effectuer les retouches nécessaires puis contrôler à nouveau.
4. Profiter des 15 minutes précédant la soutenance pour les adaptations nécessaires, puis présenter l'appareillage au jury pendant 15 minutes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appareillage réalisé, contrôlé et adapté; retouches et conseils de chaussage présentés au jury.

2. Adaptations et entretien avec le jury

Avant la soutenance, le candidat dispose de 15 minutes pour procéder aux adaptations nécessaires, puis présente son appareillage au jury pendant 15 minutes. L'évaluation porte sur le dossier médico-technique, l'adaptation des orthèses, la pertinence et la justification des choix techniques ainsi que les conseils de chaussage adaptés à la pathologie.

Présentation de l'appareillage

Question 1. Effectuer les adaptations nécessaires avant la soutenance, puis présenter l'appareillage au jury pendant 15 minutes en exposant et en justifiant les choix techniques. La présentation et le contenu du dossier médico-technique ainsi que la bonne adaptation des orthèses sont évalués.

1. Pendant les 15 minutes de préparation, vérifier le dossier médico-technique, l'identification, la finition et l'adaptation des orthèses. Effectuer les retouches utiles en respectant la prescription et les objectifs thérapeutiques.
2. En 15 minutes devant le jury, présenter les données de l'examen, les objectifs, les choix de conception et de matériaux, puis expliquer les contrôles et l'adaptation observée.

Relier chaque choix aux éléments cliniques du patient et à la prescription. Présenter clairement le dossier et signaler les points nécessitant un suivi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Orthèses contrôlées et adaptées; dossier présenté et choix techniques justifiés par l'examen clinique et la prescription.

Conseils de chaussage

Question 2. Formuler des conseils de chaussage adaptés à la pathologie du patient.

Adapter les conseils à la pathologie, à la prescription et à l'orthèse réalisée. Faire essayer celle-ci dans la chaussure habituelle, puis vérifier qu'elle y reste en place sans compression et que le pied dispose d'un volume suffisant.

- Privilégier une chaussure stable, assez large à l'avant-pied, avec fermeture réglable et contrefort adapté.
- Choisir une semelle intérieure amovible si l'orthèse nécessite l'espace correspondant.
- Augmenter progressivement le port selon les consignes données; surveiller rougeurs, frottements ou douleurs et demander conseil si ceux-ci persistent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chaussures stables et assez spacieuses pour l'orthèse; vérifier le confort, puis surveiller toute rougeur, douleur ou zone de frottement.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2009)

Bilan de l'épreuve : Épreuve pratique E5, sous-épreuve U 52 du BTS Podo-orthésiste, session 2009, code POE5CRS, d'une durée officielle de 4 h 15 et de coefficient 5. À partir d'un patient tiré au sort et d'une prescription, le candidat conçoit et réalise des orthèses plantaires et/ou orthoplasties. L'épreuve évalue l'examen clinique et podologique, le dossier médico-technique, l'adaptation, la justification technique et les conseils de chaussage.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'appareillage doit être adapté à la pathologie du patient et conforme à la prescription médicale.
- L'examen clinique et podologique permet de définir les objectifs d'appareillage et les moyens de réalisation.
- Le dossier médico-technique accompagne la conception et la réalisation de l'appareillage.
- Le contrôle d'adaptation et les conseils de chaussage adaptés à la pathologie font partie de l'évaluation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Utiliser les 30 minutes prévues pour clarifier, si nécessaire, la prescription auprès du médecin du jury.
- Relier les observations cliniques et podologiques aux objectifs et aux choix techniques.
- Prévoir le contrôle d'adaptation et réaliser les ajustements nécessaires avant la présentation.
- Présenter clairement le dossier et justifier les choix, sans oublier les conseils de chaussage.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'examen clinique et podologique avant de fabriquer l'orthèse ?

Commencez par analyser la prescription et demandez au médecin du jury les précisions utiles pendant le temps prévu. Procédez ensuite à l'examen clinique et podologique, puis reliez vos observations aux objectifs d'appareillage et aux moyens de réalisation.

Q : Que faut-il vérifier lors du contrôle de l'adaptation ?

Vérifiez que l'appareillage réalisé est adapté au patient et conforme à la prescription. Effectuez les corrections nécessaires et soyez en mesure d'expliquer au jury la pertinence des choix techniques et leur lien avec la pathologie.

Q : Comment les temps de l'épreuve sont-ils indiqués ?

La durée officielle imprimée est de 4 h 15. Le sujet précise 30 minutes pour obtenir des précisions sur la prescription et 3 h 45 pour concevoir et réaliser l'appareillage. Il indique aussi 15 minutes d'adaptation avant une présentation de 15 minutes.

Q : Quels critères le jury évalue-t-il explicitement ?

Le sujet cite la présentation et le contenu du dossier médico-technique, la bonne adaptation des orthèses, la pertinence et la justification des choix techniques, ainsi que les conseils de chaussage adaptés à la pathologie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste/2009/BTS Podo - E5 - Veille professionnelle et étude dans le domaine de la podo-orthésiste - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Podo : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.